

# Le schéma régional (SRTM)

[\(Sur le site nouvelle région « Haut de France » à mars 2015\)](#)

[Le Schéma Régional des Transports et des Mobilités](#) (SRTM) définit les orientations stratégiques à retenir en matière de transports pour le Nord-Pas de Calais. Il ne constitue pas un document de programmation mais propose une vision stratégique à 2030 d'un système régional de transport performant au regard des préoccupations des habitants et de tous les agents de développement de la région, en particulier économiques.

## Pourquoi, un schéma ?

Dans un contexte de mutation mondiale, il doit prendre en compte à la fois les évolutions sociétales, économiques et environnementale majeures de la société régionale et les transformations spécifiques aux transports, à l'horizon 2020 et au-delà.

Leurs conséquences sur l'organisation territoriale et sur les besoins en termes de déplacements permettent d'identifier les grands défis pour les transports dans le Nord-Pas de Calais, qui sont :

- la maîtrise des flux et le rééquilibrage modal,
- la gestion des déplacements dans une « région urbaine »,
- l'ouverture à l'Europe et au monde, dans une opportunité de développement.

## Un document de prospective

Le Schéma Régional des Transports et des Mobilités est un volet du [Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire](#) (SRADDT). Il définit à l'horizon 2030 les orientations stratégiques régionales en matière de mobilités, en cohérence avec les objectifs d'aménagement du territoire et de préservation du climat et de la biodiversité.

**Il est sous-tendu par deux objectifs majeurs :**

- **parvenir à un système de transport au service de l'attractivité des territoires, du bien-être de la population et de la mobilité régionale ;**
- faire de la Région une plate-forme d'échanges, valeur ajoutée pour le rayonnement et le développement régional.

Le SRTM propose de poursuivre la mise en place d'un réseau ferroviaire de grande qualité, territorialement maillé, véritable épine dorsale sur laquelle viennent s'associer les projets locaux de transports collectifs, permettant également de plus grandes vitesses de déplacements. Au-delà de la création de nouvelles infrastructures ou de la finalisation de chaînons manquants, nécessaires à la constitution d'un réseau intermodal d'intérêt régional, **il s'agit pour l'institution de tirer au mieux parti des infrastructures existantes afin de limiter l'investissement territorial (consommation d'espace, nuisances), en inventant de nouvelles manières de se déplacer.**

Le SRTM s'appuie en outre sur la position maritime privilégiée du Nord-Pas de Calais, sur la mise en oeuvre de nouvelles infrastructures fluviales et sur une organisation optimale des équipements afin d'assurer une performance logistique compétitive au niveau international. **Il vise également à maximiser le rôle des interfaces entre modes, à concevoir le déplacement de bout en bout et non de manière tronçonnée.**

**Enfin, il s'agit d'investir plus fortement le champ de la recherche et de l'innovation pour aboutir dans les vingt prochaines années à un réseau optimisé et performant (contraintes administratives, réglementaires, techniques) assurant la compétitivité de l'économie régionale.** La mise en oeuvre des projets nécessitera d'imaginer de nouvelles sources de financement. La mobilité durable des voyageurs et celle des marchandises constituent ses deux grandes orientations stratégiques, la troisième étant le renforcement de l'excellence régionale dans le domaine des transports.

## Un document partenarial

Le SRTM est un document partenarial, sa mise en oeuvre et sa réussite nécessitent la mobilisation de tous, acteurs publics ou privés, et l'articulation des différentes échelles de coopération, de l'intercommunalité à l'espace européen.

## Les 9 enjeux du SRTM

Le SRTM a été élaboré en se fondant sur des principes qui posent les bases d'un développement régulé des transports régionaux satisfaisant aux impératifs de développement durable : attractivité et accessibilité, multimodalité et intermodalité, cohérence et efficacité, concertation et coordination, durabilité.

[\(Et dans la rubrique économique : « Accompagner les territoires »\)](#)

## Accompagner les territoires

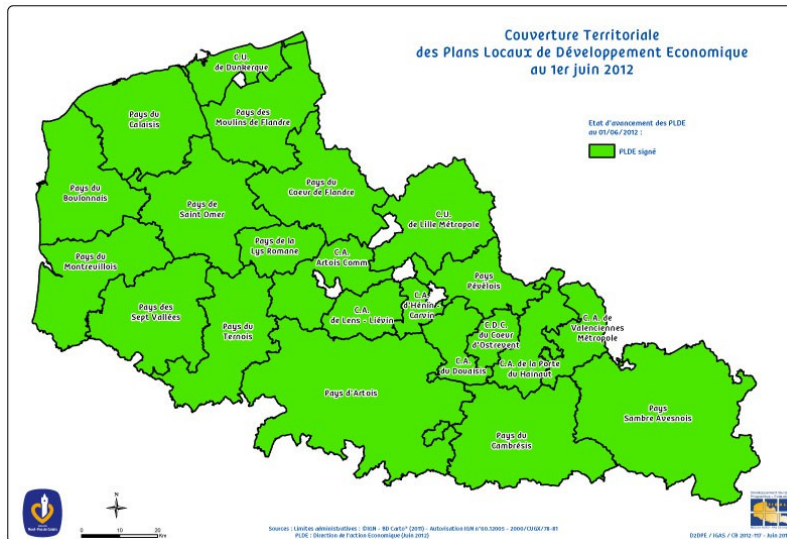
**Le SRDE exprime la volonté de veiller à un développement équilibré de tous les territoires en plaçant l'homme au cœur des priorités.** Les Plans locaux de développement économique (PLDE), en s'appuyant sur une gouvernance partagée entre le Conseil régional et les intercommunalités (pays ou Communauté Urbaine ou agglomération) ont été créés afin de mieux répondre aux préoccupations économiques des territoires et de leurs habitants.

## La couverture territoriale des PLDE

Au 4 juillet 2011, 22 territoires ont signé un **Plan local de développement économique** avec la Région :

- Littoral : Communauté urbaine de Dunkerque, Pays du Calais, Boulonnais, Pays des Sept Vallées, Pays Maritime et Rural du Montreuillois, Pays de Saint Omer et Pays des Moulins de Flandre.
- Flandres-Métropole : Pays du Cœur de Flandre, Communauté urbaine Lille Métropole, Pays Pévèlois.

- Artois : Communauté d'Agglomération Artois Comm, Pays du Ternois, Pays d'Artois, Communauté d'agglomération de Lens Liévin, Pays de la Lys Romane, Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin, Communauté d'agglomération du Douaisis, Communauté de communes cœur d'Ostrevant.
- Hainaut Cambrésis : Pays du Cambrésis, Pays Sambre Avesnois, Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et Communauté d'agglomération de la porte du Hainaut.



[Télécharger la carte des PLDE](#)

Sur le plan international, **la Coopération Economique Décentralisée** est aussi un des axes du développement économique de notre territoire. Cette politique vise à créer et à entretenir des réseaux de coopération économique de qualité entre collectivités. Elles sont formalisées par le biais de conventions dans le cadre d'un partenariat durable.

La coopération économique décentralisée a pour but de "faire des territoires de coopération", les zones de croissance partagée pour les entreprises.

### **La Région accorde un intérêt particulier à 4 grandes zones stratégiques :**

- l'Europe (Allemagne/Pologne),
- le Maghreb (Algérie/Maroc/Tunisie),
- l'Amérique Latine (Brésil),
- l'Amérique du Nord (Québec).

Bâtir des réseaux de coopération de qualité, faire émerger les compétences régionales, proposer des actions nouvelles et innovantes sont les objectifs principaux de la coopération économique décentralisée.